



FBI V2 – AFFILIATIONS - LICENCES

INFORMATIONS DEBUT DE SAISON 2025-2026

Thématique

- ☐ COMPETITIONS
- ☐ FORMATIONS
- ☐ JEUNESSE
- ☐ DEVELOPPEMENT ET RESPONSABILITE
- ☐ GESTION ET ENGAGEMENT
- ☒ DIRECTOIRE

Destinataires

- ☒ Présidents
- ☒ Secrétaires
- ☐ Trésoriers
- ☒ Personnes en charges des licences dans le club :

Nombre de pages : 5

Nombre de pièces jointes : 0

☒ Information

☐ Action à mener par le destinataire :

Bonjour,

Vous trouverez, ci-dessous, les premières informations importantes de la saison 2025-2026 concernant les évolutions règlementaires relatives aux licences et les évolutions dans FBI.

LE RENOUVELLEMENT D’AFFILIATION

Rappel : comme chaque année, entre le 1^{er} et le 30 juin, les clubs pourront effectuer le renouvellement de leur affiliation dans FBI en cliquant sur « Organisme » puis sur « Renouvellement d’affiliation ».

Point d’attention : durant cette période, deux saisons vont « cohabiter » dans FBI, un club pourra donc toujours envoyer des préinscriptions pour la saison 2024-2025 mais aussi pour la saison 2025-2026. Il faudra donc bien penser à sélectionner la bonne saison.

Les préinscriptions 2025-2026 d’un club au statut « validée par le groupement sportif » ne commenceront à se transformer en licences qu’au 1^{er} juillet si :

- le club a bien renouvelé son affiliation
- La préinscription du président a bien été transformée en licence.

Enfin, au 1^{er} juillet, le renouvellement d’affiliation s’effectuera au format papier.

Les préinscriptions pour les pratiques du VxE ne commenceront qu’au 1^{er} juillet.

Projet associatif

Un certain nombre de nouvelles questions seront posées à ce sujet au moment de l’affiliation

1. Votre club dispose-t-il d’un projet associatif écrit pour la saison ?
2. Souhaitez-vous être contacté pour développer votre projet associatif ?
3. Pensez-vous engager une ou plusieurs équipes dans les championnats départementaux 3x3 ?
4. Votre club utilise-t-il un play-ground (terrain extérieur) pour ses activités ?
5. Utilisez-vous des créneaux dans les gymnases de collèges ou lycées ?
6. Utilisez-vous d’autres espaces, en plus des gymnases, pour vos activités dont celles du VxE (salles de danse, de théâtre, salles polyvalentes, salles des fêtes, etc.) ?
7. Votre club dispose-t-il d’un label ou envisage-t-il d’entrer dans une démarche de labellisation VxE (Basket Santé et Basketonik) ?
8. Accueillez-vous des personnes en situation de handicap au sein de votre structure ?
9. Votre club met-il des actions en place en lien avec une dimension de Responsabilité Sociétale ou en lien avec le label FFBB Citoyen ?

10. Estimez-vous disposer d'un nombre suffisant de bénévoles pour poursuivre le développement de votre club ?
11. Avez-vous au moins un emploi au sein de votre club à ce jour (CDI, CDD, Contrat professionnel, apprentissage) ?
12. Votre structure envisage-t-elle de créer un emploi (ou un nouvel emploi) sur la saison à venir ?
13. Votre club propose-t-il des activités à finalité d'insertion et d'inclusion sociale ou professionnelle régulièrement (aide aux devoirs, collaboration avec une mission locale, coach en insertion sociale) ?
14. Travaillez-vous en collaboration avec les maisons de quartiers, les MJC ou d'autres espaces d'accueil ?
15. Connaissez-vous une baisse des subventions publiques de votre commune ou de votre département ?
16. Est-ce que vous répondez à des appels à projet qui vous permettent de financer des actions spécifiques ?
17. Votre club a-t-il mis en place des actions pour valoriser le Fair-Play et prévenir les incivilités lors de la saison 2024-2025 ?
18. Collaborez-vous avec des clubs proches de chez vous ?
19. Vous êtes-vous connecté à eFFBB ?

Onglet salles

De nouvelles questions liées aux lieux de pratique ont été ajoutées :

- Combien d'équipements (salles et terrains) utilisez-vous ?
- Combien de créneaux par semaine disposez-vous ?
- Quel volume horaire cela représente-t-il par semaine ?

Ajouter/supprimer les salles : comme l'année dernière le club pourra ajouter les salles qu'il occupe, mais la nouveauté est qu'il pourra désormais supprimer les salles dans lesquelles il ne compte pas du tout jouer.

LES LICENCES

Evolutions règlementaires

- Ajout des surclassements par les clubs : autoriser, post qualification, l'enregistrement d'un surclassement simple par un club dans FBI puis vérification par le Comité Départemental
- Mutation : ne pas limiter le nombre de mutations lors d'une même saison sportive
- Titre de séjour : suppression du titre de séjour pour la qualification des joueurs
- Exercice de fonction : conditionner les pratiques "entraîner"/ "arbitrer" aux seules personnes ayant coché ces pratiques lors de leur préinscription.

Evolutions FBI

- Licence – surclassement : permettre l'ajout du surclassement simple par les clubs :
 - Pour les licences qualifiées éligibles à un surclassement simple
 - Ajout possible par les clubs depuis la fiche licence du licencié dans FBI
 - Conséquences :
 - Suppression de la validation comité de la licence
 - Coche de « Surclassement » dans la liste des échanges avec le club
 - Historisation de la date d'ajout
 - Conservation de la date de qualification de la licence
- Licence – exercice de fonction : signaler aux comités quand un licencié a arbitré ou entraîné sans avoir la coche sur sa licence via les post-contrôles
- Titre de séjour : suppression du champs titre de séjour dans la fiche licence
- Préinscription – bouton suivant : pouvoir passer d'une préinscription à une autre sans devoir repasser par l'écran de recherche

- Préinscription – filtres sexe & catégorie : sélection des préinscriptions par sexe et/ou par catégorie
- Préinscription – documents vierges : désormais, un licencié ne pourra plus fournir de document vierge lorsqu'il remplira son formulaire e-licence. Un message l'avertira que « le fichier fourni est illisible ».
- Licence – déqualification : message interne et mail qui part au club quand un CD déqualifie une licence
- Licencié venant d'une fédération étrangère, sensibilisation des clubs aux lettres de sortie : pop-up à la validation de la préinscription pour les clubs + coche de validation dans le processus e-licence.
 - Profils des joueurs concernés :
 - Tout joueur qui évoluait la saison dernière ou une saison antérieure et par conséquent, dont le dernier club est situé à l'étranger.
 - Tout joueur de nationalité étrangère, qui n'a jamais joué au basket, souhaitant créer une licence auprès de la FFBB
 - Tout mineur de nationalité étrangère qui provient de l'étranger quel que soit son âge
 - Lors de la validation des licences, essayer de vérifier si le joueur doit obtenir une lettre de sortie ou si une lettre de sortie aurait dû être sollicitée lors d'une saison antérieure afin de régulariser la situation.
 - ATTENTION : si constat par la FIBA d'une lettre de sortie non demandée : pénalité financière
- Label VxE - renouvellement des labels : cette année les clubs pourront renouveler leurs labels de la saison passée directement dans FBI

LES MUTATIONS

Distinction des périodes

Période normale : du 1^{er} au 30 juin :

- Pas de production de justificatif
- Attribution d'une licence de type 1C
- Permet d'évoluer à un niveau CF- PN et inférieur

Période exceptionnelle : du 1^{er} juillet au 30 novembre : durant cette période une mutation ne peut pas être refusée même si elle n'est pas justifiée = délivrance licence 2C ; possibilité durant cette période de transmettre des justificatifs complémentaires pour modifier une licence 2C en 1C

- Mutation justifiée :
 - production de justificatifs nécessaire
 - attribution d'une licence de type 1C
 - permet d'évoluer à un niveau CF-PN
- Mutation non justifiée :
 - absence de justificatifs
 - attribution d'une licence de type 2C
 - permet d'évoluer à un niveau inférieur à la pré-nationale

Période exceptionnelle : du 1^{er} décembre au 28 février :

- Mutation justifiée :
 - production de justificatifs obligatoire
 - attribution d'une licence de type 2C
 - permet d'évoluer à un niveau inférieur à la pré-nationale
- Mutation non justifiée (ou hors-délai) : pas de délivrance de licence

L'application de ces périodes de mutation est déterminée par :

- La date d'enregistrement de la démission dans le cadre d'un processus dématérialisé
- La date du récépissé d'AR du courrier recommandé envoyé au club quitté dans le cadre d'un processus non dématérialisé

- Ex 1 : un licencié qui enregistre sa démission en date du 15/06 mais valide sa préinscription le 15/07 = période normale qui s'appliquera.
- Ex 2 : La FFBB reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 03/12 avec un récépissé de la poste daté du 26/11 = période exceptionnelle du 01/07 au 30/11 qui s'appliquera pour la délivrance du type de licence.
- Ex : Le CD reçoit un dossier de mutation (papier) en date du 05/03 avec un récépissé de la poste daté du 27/02 = période exceptionnelle du 01/12 au 28/02 qui sera prise en considération pour la délivrance du type de licence.

Caractère exceptionnel

Un licencié répondra aux conditions de la mutation à caractère exceptionnel s'il change de domicile ou de résidence en raison :

- D'un motif familial,
- D'un motif de scolarité,
- D'un motif d'emploi,
- D'un changement de la situation militaire
- De la situation nouvelle de l'association sportive quittée notamment par suite de forfait, mise en sommeil, dissolution

Le caractère exceptionnel est apprécié par l'autorité compétente pour accorder la mutation. A cet effet le licencié doit transmettre les documents prouvant ce caractère exceptionnel.

Notion kilométrique / géographique

S'agissant du changement de domicile, la réglementation actuelle ne prévoit pas de critère de distance ou géographique. Il est donc important que les justificatifs demandés soient transmis et vérifiés.

Mutations de mineur partant de l'outre-mer vers la métropole

Le traitement de ce type de demande n'est pas dématérialisé.

Flux des mutations autorisées

Evolution réglementaire – Modification Article 402.4 des RG à compter du 1^{er} juillet 2025 = plus de limitation concernant le nombre de mutation au cours d'une même saison sous réserve de respecter les règles de qualification et de participation.

Les dispositions à prendre en compte sont notamment :

- Article 411 des Règlements généraux qui indique que la fin de la période de mutation exceptionnel est le 28 février.
- Article 432 des Règlements généraux qui énonce que tout joueur qualifié après le 30 novembre qui n'apporte pas la preuve que sa dernière licence était bien dans la même association ou société sportive ne pourra pas participer au Championnat de pré-national ou Championnat de France.
- Article 2.1 du Règlement sportif général (sous réserve de la retranscription des dispositions dans les règlements des championnats organisés par les Ligues régionales et Comités départementaux) : « Un joueur ne peut représenter au cours de la même saison sportive qu'un seul club dans les diverses compétitions nationales et pré-nationales même s'il est titulaire d'une licence 1C délivrée dans la période à caractère exceptionnel. »

LES ASSURANCES

Les nouveaux contrats d'assurances débuteront le 1^{er} juillet 2025 (jusqu'au 30 juin 2029).
Les notices et notes pratiques sont en cours de finalisation et seront publiées courant juin.
Des visios seront co-organisées avec le nouvel assureur courant juin (à destination des LR, CD et clubs) durant lesquelles seront présentées les nouvelles garanties d'assurances (IA & RC)
La procédure de prise de licence 2025-2026 (à compter du 1^{er} juin 2025) sera à jour sur les assurances (mentions, formules, notices...)

Pour l'individuelle accident, les formules seront inchangées par rapport aux 4 dernières années :
A/B/A+C/B+C

NOUVEAUTE – SUPPORT LEMON LEARNING x FFBB

Objectifs

- Accompagner les utilisateurs dans la prise en main de FBI
- Améliorer l'adoption des fonctionnalités et la montée en compétences
- Centraliser l'information
- Réduire la charge du support grâce à une aide contextualisée

Qu'est-ce que Lemon Learning

- Solution de guides interactifs et de tutos intégrés à FBI
- Affichage directement dans l'interface FBI, sans quitter l'application
- Contenus dynamiques : pas à pas, infobulles, checklists, vidéos, etc.

Cas d'usage dans FBI

- Accueil des nouveaux utilisateurs
- Accompagnement lors des mises à jour majeures
- Guides sur les processus clés (licences, organisation des compétitions, etc.)
- Rappel des échéances importantes

Bénéfices attendus

- Simplicité d'usage
- Autonomie des utilisateurs
- Réduction des sollicitations support
- Cohérence dans les pratiques

Les différents formulaires fédéraux seront mis en ligne sur les site fin mai-début juin :

<https://www.ffbb.com/imprimes>

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Bénédicte DUBOIS, Assistante Administrative et comptable	Damien SIMONNET Directeur	Damien SIMONNET Directeur
Référence	2025-05-23 – FBI – AFFILIATIONS - LICENCES - BD	